



C' moi le chef vous présente...

La recette pour un « Petit repas entre amis »
Ou liste des pièces à scanner pour contribuer
à réussir un bon bilan

Les ingrédients :

- une formule Classique,
- un compte en banque dédié à l'activité professionnelle,
- une révision par L'Expert-Comptable,
- un bilan,
- une liasse 2035,
- un dossier de cohérence pour l'AGA.

Adapté pour



Formule Classique

La recette :

Dans la formule Classique, l'Expert-Comptable est lié avec son client par une mission de révision. Ainsi, les pièces comptables du client ne lui parviennent pas.

Afin de procéder à ses diligences professionnelles qui le mèneront à l'établissement des comptes de fin d'année, la liasse fiscale 2035 et le dossier de cohérence pour l'AGA, l'Expert-Comptable sollicitera la production d'un certain nombre de justificatifs.

Nous listons ci-dessous les justificatifs dont nous avons impérativement besoin pour mener à bien notre mission.

Pour une bonne préparation de notre plat, nous avons besoin des justificatifs :

- d'acquisition des immobilisations (ordinateur, appareil photo, véhicule, mobilier professionnel...),
- de sortie des immobilisations (vente, vol, mise au rebut, destruction),
- des paiements de la TVA de l'année écoulée (acomptes des 15/7 et 15/12 ou les CA3 mensuels), *
- des achats techniques de plus de 500 euros HT,

- de la copie des déclarations de charges sociales de l'année * dans le cas où vous avez des salariés,
- de la copie des conventions de stage et des attestations d'indemnisation dans le cas où vous avez indemnisé des stagiaires,
- de paiement de la CET,
- d'une quittance de loyer (de préférence la première et la dernière de l'année) ainsi qu'un plan (fait par vos soins) justifiant de la quote part professionnelle imputable en comptabilité,
- des dépenses supérieures à 500 euros HT imputées dans les postes :
 - Location de matériel et de mobilier
 - Entretien et réparation
 - Petits outillages
 - Fournitures de bureau
- des sommes portées dans le poste « honoraires ne constituant pas des rétrocessions » (sauf ceux de votre expert-comptable ou de votre AGA),
- de toutes les primes d'assurance,
- des frais de véhicules comme les réparations, révision... (nous n'avons pas besoin des tickets de carburant, de stationnement ou de péage) et impérativement vos relevés de banque pour un

recoupement avec les mouvements de la plateforme;

- des autres frais de déplacement dont les montants seraient anormalement élevés, concerneraient des voyages à l'étranger ou pendant les vacances scolaires,
- des appels de charges sociales (Urssaf, Maison des Artistes, Agessa), afin de retraiter la CSG,
- des attestations Madelin pour les cotisations facultatives, condition sine qua non de déductibilité de votre bénéfice,
- des frais de réception, de représentation et de congrès dont les montants seraient anormalement élevés, concerneraient des dépenses à l'étranger ou pendant les vacances scolaires,
- des frais ou recettes imputés dans les postes «gains divers» ou «autres frais divers de gestion».

** si c'est votre Expert-Comptable qui réalise les payes, les charges sociales et les déclarations de TVA, nous avons déjà bien évidemment ces documents ; vous n'avez donc rien à nous fournir.*

Les plus de cmoilechef :

Si vous voulez réussir votre plat, n'oubliez pas nos meilleurs conseils :

- pour qu'une dépense soit déductible, bien évidemment vous en possédez la facture,
- un récépissé de CB n'est pas une facture, ce n'est qu'une preuve de paiement,
- pour les restaurants et les voyages, vous devez indiquer au dos de la facture le nom des invités et/ou le nom du projet pour lequel la dépense est effectuée,
- si vous préférez le calcul des frais de déplacement par le mécanisme des indemnités km plutôt que les frais réels, vous devrez tenir à disposition de l'administration un tableau très détaillé avec les dates, les noms des clients et/ou des projets, le

nb de km parcourus,

- seules les dépenses qui passent en banque remontent sur la plateforme. Les autres doivent être entièrement saisies «à l'ancienne». Prenez donc l'habitude de tout payer en CB même pour les petits montants ; cela fera moins de travail.
- Préférez établir vos factures clients grâce à la plateforme pour éviter leur saisie,
- la plateforme cmoilechef n'accepte pas l'établissement de factures clients avec les précomptes Maison des Artistes ou Agessa.... C'est une bonne raison pour demander auprès de ces organismes d'en être dispensés une fois votre affiliation prononcée.
- Pour les dépenses périodiques (loyer, internet...) pensez à indiquer la période (exemple : loyer 06), cela permet aisément de contrôler s'il manque une période.

La présentation :

Notre recette est bientôt terminée, nous allons pouvoir faire tous nos contrôles et vous livrer tous les plats de ce petit repas entre amis avec Cmoilechef, à savoir :

- la liasse 2035 qui partira aux impôts et à l'AGA par télédéclaration,
- un exemplaire qui vous sera fourni pour archivage et votre utilisation personnelle,
- le dossier de cohérence auprès de l'AGA qui partira également par télédéclaration,
- notre plaquette avec l'attestation annuelle de l'expert-comptable, le justificatif des différents contrôles que nous avons effectués, votre grand livre comptable, une petite synthèse de votre activité ainsi que la reproduction de la page de votre déclaration de revenus (formulaire 2042) avec le montant de vos résultats à déclarer.

Bon appétit !